



Rev Environ Health. 2010 Oct-Dec

Un panel de scientifiques lance une alerte santé concernant les risques des champs électromagnétiques artificiels : le consensus, les justifications et les recommandations.

[Fragopoulou A](#), [Grigoriev Y](#), [Johansson O](#), [Margaritis LH](#), [Morgan L](#), [Richter E](#), [Sage C](#).

University of Athens, Athens, Greece

Résumé

En Novembre 2009, un comité scientifique s'est réuni à Seletun en Norvège, pour trois jours d'intenses discussions concernant les preuves scientifiques existantes et les implications sur la santé publique de l'exposition mondiale sans précédent aux champs électromagnétiques artificiels (CEM), l'exposition aux champs électromagnétiques (statique jusqu'à 300 GHz) résultant de l'utilisation de l'énergie électrique et des technologies de télécommunications sans fil pour la voix et la transmission de données, de l'énergie des systèmes de sécurité, de l'usage militaire et des radars de la météo et aéronautiques.

Le groupe scientifique reconnaît que le corps actualisé de la preuve sur les champs électromagnétiques exige une nouvelle approche à la protection de la santé publique, notamment par rapport à la croissance et au développement du fœtus et des enfants.

Le comité plaide en faveur d'une forte action préventive.

Fondée sur les bases biologiques une nouvelle évaluation des normes d'exposition du public est d'urgence nécessaire pour protéger la santé publique à travers le monde.

PMID: 21268443 [PubMed - in process]

Les 10 points clés de l'ALERTE mondiale :

1. La population mondiale est en péril :

La preuve scientifique démontre que la population mondiale n'est pas suffisamment protégée contre les Champs ElectroMagnétiques (CEM) artificiels des communications et technologies émergentes des transmissions de données qui sont nouvellement déployées à travers le monde et qui affectent la santé de milliards de personnes;

2. Les populations sensibles sont actuellement vulnérables.

Les populations sensibles (par exemple, les personnes âgées, les malades, les génétiquement et / ou immunologiquement déficients), les enfants et les fœtus peuvent en outre être vulnérables aux risques pour la santé; leurs expositions sont en grandes parties involontaires et ils sont moins protégés par les normes de sécurité publique. Le nombre peut s'élever à 40-50% de la population;

3. Les actions des gouvernements sont maintenant fondées, elles peuvent s'appuyer sur le constat de sérieuses perturbations dans les systèmes biologiques.

A Seletun le groupe de scientifiques exhorte les gouvernements à adopter une déclaration explicite stipulant que « les normes pour juger et agir sur les preuves scientifiques sont fondées sur les principes publics de planification prudents de santé plutôt que sur la certitude scientifique de l'effet (la preuve de causalité) ». Cette action est justifiée sur la base, des preuves scientifiques même limitées ou sur une suffisance de la preuve - plutôt que d'une preuve scientifique concluante (lien de causalité ou de certitude scientifique) où la conséquence de l'inaction à court terme peut provoquer l'irréparable sur la santé publique et un préjudice presque certain sur les populations potentiellement à risques et où il existe des alternatives similaires sans risque, ou lorsque les expositions sont en grandes parties involontaires;

4. Le fardeau de la preuve pour la sécurité des sources émettrices de l'irradiation par les opérateurs et autres intervenants par rapport aux consommateurs.

Le groupe scientifique exhorte les gouvernements à rendre explicite que le fardeau de la preuve de la sécurité repose sur les opérateurs et autres intervenants de la technologie de production de CEM artificiels et non pas aux utilisateurs consommateurs.

5. L'exposition aux champs électromagnétiques devrait être réduite préventivement tant que de la compréhension complète des mécanismes d'interaction sur le métabolisme humain n'est pas acquise.

L'exposition aux champs électromagnétiques artificiels devrait être réduite dès maintenant plutôt que d'attendre des preuves ou la compréhension des mécanismes de dommage avant d'agir. Cette recommandation est conforme aux principes traditionnels de la santé publique, et se justifie dès à présent sur la base des abondantes données des preuves que les effets biologiques et les effets néfastes sur la santé se produisent à des niveaux d'exposition de plusieurs ordres de grandeurs inférieures aux normes actuelles de sécurité publique dans le monde;

6. Mesurer et accepter que le DAS (Débit d'Absorption Spécifique) censé protéger des risques est inadéquat et égare le consommateur sur la sécurité des risques.

Le DAS n'est pas une approche adéquate pour prédire les nombreux effets biologiques importants mis en évidence dans les études de risques accrus de cancers, maladies, neuro-dégénératives, les déficiences de la fécondité, de la fonction immunitaire et la fonction neurologique (cognition, comportement, performances, l'état d'humeur, perturbations du sommeil, un risque accru pour la sécurité routière, etc...);

7. Une base de données internationales s'impose pour suivre les tendances temporelles des maladies afin de corrélérer les pathologies issues des expositions aux irradiations.

Le groupe scientifique recommande la création d'un registre international pour suivre les tendances temporelles de l'incidence et de la mortalité pour les cancers et les maladies neurologiques et immunitaires. Ainsi qu'un suivi des effets des champs électromagnétiques sur les enfants et les populations vulnérables comme Les EHS ceci est une grande priorité. Il devrait y avoir un libre accès à cette information;

8. Obligation d'études préventives d'impacts sur la santé et la sécurité humaine avant le déploiement de toutes technologies émettant des irradiations.

(Ndlr France exemple : [la faute inexcusable d'ERDF concernant l'installation de masse des Compteurs Mouchards Linky](#)).

Il est absolument nécessaire avant la pré-commercialisation de réaliser toutes les évaluations des risques issues des nouvelles émissions d'irradiations afin d'avoir des preuves convaincantes que les produits ne causent pas de dommages pour la santé avant la commercialisation ou l'installation de masse;

9. Parité nécessaire pour les normes d'expositions professionnelles.

Le Groupe décourage l'utilisation de la clémente des normes de sécurité publique pour les travailleurs, par rapport à la population en général. Les limites de sécurité distinctes ne sont pas éthiquement acceptables. Les travailleurs incluent les femmes en âge de procréer et les hommes qui souhaitent préserver leur fertilité;

10. Reconnaissance des déficiences fonctionnelles des personnes connues sous la désignation d'Électro Hyper Sensibilité (EHS).

Le Comité recommande fortement que les personnes présentant des symptômes Électro Hyper Sensibilité (EHS) puissent être classées en déficiences fonctionnelles, plutôt qu'en pathologie dite «idiopathique» environnementale ou en une autre catégorie distincte.

L'acceptation de cette terminologie prouvant la responsabilité de la cause environnementale liée à l'EHS.

Les gouvernements sont encouragés à prendre des directives afin d'améliorer le cadre de vie des EHS et apporter une réponse sociale aux besoins de cette nouvelle population hautement sensible de la société.

[Next-up](#) and [IEMFA](#)